

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23459986***Déposé
14-12-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0422875755

Nom(en entier) : **S.M.C.O.**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Chaussée de Marche(NN) 856
: 5100 Namur**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS), OBJET

D'un procès-verbal dressé par le notaire Pierre HAMES, à Namur (Jambes), le 8 décembre 2023, en cours d'enregistrement,

IL RESULTE QUE l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée «**S.M.C.O.**», dont le siège est établi à 5100 Namur (Naninne), chaussée de Marche, 856, inscrite au Registre des Personnes Morales, sous le numéro 0422.875.755, assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 0422.875.755, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société, a pris les décisions suivantes :**1/** Après avoir pris connaissance du rapport spécial de l'organe d'administration, document prescrit par l'article 5:101 du Code des sociétés et des associations, il a été décidé de modifier l'article trois, relatif à l'objet, afin de remplacer le contenu de cet article par le texte suivant :« *La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger, pour son compte propre :*- *la constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, et notamment : l'achat, la vente, l'échange, et toute autre forme de transfert de propriété, la constitution de tous droits réels, la mise en copropriété, le lotissement, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation, la gestion, la gérance et l'entretien, de tous biens immeubles en général ou de tous droits dans ces biens (immeubles de rapport, maisons, appartements, bureaux, magasins, garages, parkings, terrains, terres, bois, domaines, etc) ;*- *en tant que maître de l'ouvrage et concernant ce patrimoine immobilier : la construction, la reconstruction, la démolition, la rénovation, la transformation et la mise en valeur ; dans ce cadre, la conclusion de tous contrats avec tous bureaux d'étude, architectes, entreprises, corps de métier, etc, la passation de tous marchés et commandes, la sollicitation de tous permis et autorisations auprès de toutes autorités et sociétés distributrices, l'achat de tous matériaux qui seraient nécessaires, etc ;*
- *la constitution et la valorisation d'un patrimoine financier, et notamment : l'achat, la vente et la gestion de toutes valeurs mobilières généralement quelconques, cotées ou non en bourse, telles que actions, obligations, bons d'Etat, bons de caisse, sicavs, fonds communs de placement, warrants, certificats immobiliers, etc, ainsi que la prise de participation financière dans des sociétés de droit belge ou étrangères.**La société pourra accomplir toutes opérations civiles, commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui seraient de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation. Elle pourra s'intéresser par toutes voies à toute société, association ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien.**Elle pourra de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec de telles sociétés ou entreprises.**Elle pourra être administrateur, gérant ou liquidateur. »***2/** Il a été décidé de donner la mission au notaire instrumentant d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

3/ Il a été décidé de fixer le nombre d'administrateurs à deux.

Outre Monsieur Jacques DULIÈRE, précité, a été appelé aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée :

- Monsieur DULIÈRE Arnoud, Marc, Christine, Marie, né à Namur, le vingt-sept octobre mil neuf cent quatre-vingt-huit, qui a accepté.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Délivré avant enregistrement, uniquement pour le dépôt électronique à la Banque Carrefour des Entreprises.

Déposé en même temps que l'expédition conforme du procès-verbal modificatif et le texte des statuts coordonnés.

Pierre HAMES, notaire à Namur (Jambes).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").